

**Intervention du Professeur Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, à la séance inaugurale du Congrès tenu à la Faculté de droit et des sciences politiques et intitulé : « Quelle indépendance pour la magistrature ? des expériences internationales et libanaise », le jeudi 28 et le vendredi 29 novembre 2019, à l'Amphithéâtre Gulbenkian, Campus des sciences sociales.**

Monsieur le Premier Président Suheil Abboud,

Messieurs les vice-présidents, les doyens et les directeurs,

Messieurs les Professeurs et les étudiants,

Messieurs et Mesdames participants à ce congrès,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour votre présence aujourd'hui Monsieur le Premier Président dans votre université et votre faculté, et c'est une présence qui nous honore et procure à ces journées scientifiques et à cette séance inaugurale une plus-value, en ces jours consacrés à la discussion et à la réflexion sur une question fondamentale qui nous concerne tous, à savoir la question de l'indépendance de la magistrature non pas dans les quatre coins du monde, et surtout ici même au Liban. Avec vous, je voudrais adresser mes salutations et mes félicitations à la Faculté de droit et des sciences politiques qui nous a habitués dans le passé à être pionnière dans la recherche, la communication et la réflexion autour des questions juridiques et politiques au Liban et au-delà du Liban par le biais d'hommes et de femmes qui ont marqué le processus constitutionnel et juridique du Liban. La Faculté a continué, depuis des années et dans les dernières années, à fournir à la pensée libanaise juridique et constitutionnelle de nombreux textes, recherches, écrits, conférences et séminaires scientifiques, et dernièrement, nous ne pouvons qu'apprécier, durant ce temps libanais de soulèvement unificateur, le rôle joué par les professeurs de la Faculté et de l'université en termes de sensibilisation et d'éducatifs, par les discussions et les dialogues dans les tentes des deux places, la Place des Martyrs et celle de Riad el-Solh et d'autres lieux où des centaines de citoyens ont suivi des cours utiles. Ainsi, je vous félicite pour ce rôle et ce message !

Nous revenons aussi à la question de l'indépendance de la magistrature qui est une question ancienne soulevée avant l'indépendance et même à l'époque de la Mutasarrifiyya, où le sujet avait été posé à haute voix lorsque le pouvoir judiciaire était devenu un simple travail manipulé par l'homme politique ou le responsable de l'État. Ainsi l'écho de l'appel retentit pour que la magistrature retrouve sa prestance et son indépendance au service de la justice entre les gens, et pour les gens et l'État en tant qu'autorité dotée d'une position et d'une immunité. Cette question est soulevée non seulement par les parlementaires et les juristes, mais également par les citoyens

eux-mêmes, car ils se trouvent dans plus d'un pays, en particulier au Liban, ils ont généralement perdu confiance en la politique et hommes politiques, en particulier ceux qui parmi eux assument des responsabilités, et tentent de s'immiscer de temps à autre dans les affaires judiciaires. Il ne fait aucun doute que les récents changements survenus dans le monde économique, social et politique rendent impératif le fait de doter ce pouvoir judiciaire de qualité, de compétence et d'indépendance.

Chers Amis, je n'entrerai pas dans les revendications de modification des textes juridiques visant à renforcer le pouvoir judiciaire afin de garantir son indépendance et sa liberté d'action, mais je salue ce matin nos juges qui sont dotés de qualités intègres qu'un juge doit posséder, entre autres une bonne moralité, une connaissance profonde et du courage qui sont, de nos jours, des qualités essentielles face aux menaces venant de tous côtés. Il est important, surtout dans un pays comme le Liban, où règnent de multiples confessions et de courants et, par conséquent de multiples sources d'influence et d'interventions, de limiter les pouvoirs concernant la position professionnelle du juge au pouvoir représenté par le Conseil supérieur de la magistrature.

En outre, des contrôles devraient être créés pour protéger le juge dans ses relations avec le pouvoir politique sans subir ses manipulations. Nous espérons également que la Commission d'inspection judiciaire deviendra un outil solide de défense du pouvoir judiciaire et des juges. J'espère aussi que le nouveau visage du pouvoir judiciaire au Liban sera un exemple réel de ce que l'administration libanaise doit être au service du citoyen, indépendante des politiciens et non pas comme aujourd'hui, dépendante et prise en otage, ce qui accroît la corruption et la décadence.

Avec ces idées, et avec mes profonds remerciements à tous les conférenciers et toutes les conférencières, je prie pour que, durant ces deux journées scientifiques, vous réussissiez dans la recherche et la réflexion concernant la question de l'indépendance de la magistrature, en espérant que les interventions et les conférences donnent une impulsion réelle et énergique pour aboutir à la réalisation de vos aspirations et de vos souhaits.